

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 25 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 27).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. TURPIN Marie-Annick a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 48 au Rapport n° 12/1-03)/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 26 au Rapport n° 12/1-17)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

| | | |
|------------------------|---|--------------------------|
| HOARAU Emmanuel | | par BAREIGTS Éricka |
| CASSIM-CADJÉÉ Mohammad | | par PESTEL René Louis |
| CÉCILÉRY Nathalie | pour toute la durée de la séance | par BRISSAC-FÉRAL Claude |
| JUSTINE Marie Séverine | | par KICHENIN Virgile |
| ALBANY Christian | | par FOURNEL Dominique |
| PONIN-BALLOM Gino | à son départ, à 11 h 02, au Rapport n° 12/1-35 | par DINDAR Ibrahim |

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-05
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-12
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- HOAREAU Jean-François au titre de la SODIPARC Rapport n° 12/1-19
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- NAILLET Philippe

- KICHENIN Virgile au titre du CAUE Rapport n° 12/1-23
- (1) HOARAU Emmanuel -en qualité de Conseiller Général-
- FRANÇOISE Gérard -en qualité de Conseiller Général-

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

(1) absent à la séance

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ORPHÉ Monique -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR- au titre de l'EPFR Rapport n° 12/1-32
- JAVEL François -en qualité de Vice-Président de la CINOR-
- FIDJI Jean-Claude -en qualité de Conseiller Général-
- ANDAMAYE Marie-Annick -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR-
- LOWINSKY Jacques -en qualité de Vice-Président de la CINOR-

- ORPHÉ Monique au titre de la SODIAC
- BAREIGTS Éricka
- ARMAND Alain
- LOWINSKY Jacques
- FURNEL Dominique

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/1-36
- MAILLOT Gérard -en qualité de Conseiller Général-
- (2) PONIN-BALLOM Gino -en qualité de Conseiller Général-

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 12/1-42
- ORPHÉ Monique
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (3) ALBANY Christian

- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Écoles
- PICARD Hajasoa
- PAULÉE Marie-Thérèse
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric
- BARDIÈRE Jean-Michel

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 EPFR Établissement Public Foncier de la Réunion
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
 CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(2) parti au Rapport n° 12/1-35
 (3) absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

| Élus | Horaires | Remarques |
|-------------------|----------------------|---|
| | ARRIVÉES | |
| NATIVEL Mickaël | à 09 h 48 | au Rapport n° 12/1-03 |
| NAILLET Philippe | à 10 h 26 | au Rapport n° 12/1-17 |
| | DÉPLACEMENT | |
| ANNETTE Gilbert | de 10 h 34 à 10 h 41 | au Rapport n° 12/1-21 |
| | DÉPARTS | |
| PONIN-BALLOM Gino | à 11 h 02 | au Rapport n° 12/1-35 (procuration à DINDAR Ibrahim) |

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

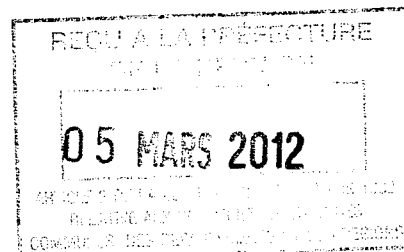
- 2 MAR. 2012

et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

**EMPLACEMENT RESERVE (ER) N°138 INSTITUE AU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)
ALIGNEMENT DU CHEMIN DES TAILLE-VENTS A SAINT-BERNARD
(VOIRIE)**

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Fin 2008, la Commune a été autorisée par les propriétaires riverains de la partie basse du Chemin des Taille-Vents situé à La Montagne 15^{ème} (Saint-Bernard) à prendre possession par anticipation des emprises concernées par le projet de mise à l'alignement de ladite voie inscrit au Plan Local d'Urbanisme (confer emplacement réservé de voirie n° 138).

Ces travaux de voirie ont été réalisés sur un linéaire de 840 mètres environ. A l'issue, la Commune a engagé une démarche de régularisation foncière établie sur la base d'un prix fixé par les services de France Domaine à 70 €/m².

A ce jour, sur les quatorze propriétés privées concernées, la Ville a obtenu onze accords de régularisation amiable représentant un volume financier de 163 940.00 €. En ce qui concerne les trois derniers propriétaires concernés, les négociations amiables d'achat sont actuellement poursuivies par les services communaux.

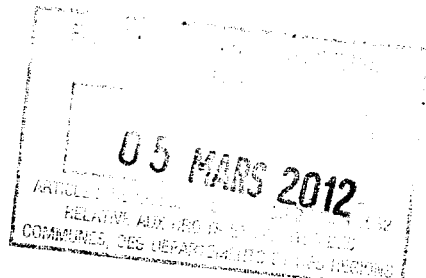
En conséquence, je vous propose aujourd'hui de bien vouloir approuver les acquisitions foncières portées dans le tableau joint en annexe, liées au projet d'aménagement du Chemin des Taille-Vents à Saint-Bernard, pour lesquelles des accords amiables ont été obtenus et, dans l'affirmative, de m'autoriser à intervenir dans la signature des actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



05 MARS 2012
ARTICLE 107 DU REGLEMENT INTERIEUR
RELATIF AUX PROCEDES DE REGULARISATION FONCIERE
DES PROPRIETES RIVERAINES DES VOIES PUBLIQUES
COMMUNALES, DES DEPARTEMENTS ET DES ANCIENS

**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

**EMPLACEMENT RESERVE (ER) N°138 INSTITUE AU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)
ALIGNEMENT DU CHEMIN DES TAILLE-VENTS A SAINT-BERNARD
(VOIRIE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'emplacement réservé de voirie n° 138 institué au Plan Local d'Urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 6 mètres du Chemin des Taille-Vents situé à La Montagne 15^{ème} ;

Sur le RAPPORT N°12/1-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*10 abstentions
(dont 1 vote par procuration)*

pour



*M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
M. Jean-Michel BARDIERE, Mme Patricia HOARAU,
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU
et Mme Claudine CHEFIARE*

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder à l'acquisition amiable des emprises de terrains mentionnés en annexe, sur la base d'un prix fixé à 70 €/m² conformément à l'avis financier des services de France Domaine daté du 8 juillet 2011 ;

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer tous les actes correspondants ;

Délibération n° 12/1-26

ARTICLE 3 Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à poursuivre l'acquisition de ces terrains à défaut, par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les céder à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 2 MAR. 2012




**ACQUISITION ONEREUSE DE TERRAINS POUR LA CREATION,
L'ELARGISSEMENT OU LE REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

**(EMPLACEMENT RESERVE N° 138 INSTITUE AU P.L.U. EN VUE DE LA MISE A
L'ALIGNEMENT DU CHEMIN DES TAILLE-VENTS SITUE A SAINT-BERNARD)**

| REFERANCES CADASTRALES | PROPRIETAIRES PRESUMES | SUPERFICIES ACQUISES | PRIX NEGOCIES (pour 70 €/m²) |
|---------------------------------------|--|---------------------------------|--|
| CH 397 partie (DA en cours) | M. LIN-SI Jean-Paul et Mme HELIOS Lise Huguette | 9 m ² | 630.00 € |
| CH 410 partie (DA en cours) | Mme CLAIN Marie Anielle | 1 203 m ² | 84 210.00 € |
| CH 349 partie (DA en cours) | M. HOARAU Nicolas | 384 m ² | 26 880.00 € |
| CH 505 (ex-CH 303 p) | M.Mme CERVEAU Joseph Louis | 74 m ² | 5 180.00 € |
| CH 528 (ex-CH 350 p) | M. HOARAU Raymond Jean Adrien | 44 m ² | 3 080.00 € |
| CH 521 (ex CH 181 p) | M. HOAREAU Jean Willy | 66 m ² | 4 620.00 € |
| CH 517 (ex-CH 127 p) | M.Mme DIJOUX Jean Bernard | 509 m ² | 35 630.00 € |
| CH 512 (ex-CH 206 p) | Mlle DIJOUX Marie Sabine | 8 m ² | 560.00 € |
| CH 513 (ex-CH 209 p) | Mlle DIJOUX Marie Agnès | 8 m ² | 560.00 € |
| CH 502 (ex-CH 203 p) | M. DIJOUX Jean Désiré | 7 m ² | 490.00 € |
| CH 530 (ex-CH 353) | M. HOARAU Frédéric | 30 m ² | 2 100.00 € |
| TOTAL = | | 2 342 m² | 163 940.00 € |

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **25/02/2012**
En annexe à la Délibération N° **32426**

LE MAIRE



ST BERNARD :

CHEMIN DES TAILLE-VENTS (PARTIE BASSE)

1 / 4000



Mairie de Saint-Denis

DATE DU TIRAGE : 18-01-2012, 10:02:16, Mer

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN COMPLEXE NUMERIQUE
EN BOUTIQUE / SERVICE DES CLIENTS / ESPACE RESERVE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7300 R

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

AVIS DU DOMAINE



ACQUISITION AMIABLE

Brigade d'Evaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : **2011-411V1003**
Affaire suivie par : **L. SAVIRAYE**
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : rcdomaine104@dufp.finances.gouv.fr



1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 10/06/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Chemin Taille Vents – acquisition de l'emprise de la voie

4 Propriétaires présumés : Divers (cf état parcellaire joint)

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : ST DENIS

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers : Diverses emprises non bâties (cf état parcellaire joint).
PLU actuel Zone : AUh

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle au m²: **70 €/m²**

11 Réalisation d'accords amiables : marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de *deux ans*.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis le 8 juillet 2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques de LA REUNION
L'Inspecteur

Lilian SAVIRAYE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **25/02/2012**
En annexe à la Délibération N° **124-26**
LE MAIRE

MINISTÈRE DE BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

PROCELA 17/01/2012
LE
05 MARS 2012
ARTICLE 9 VALA L'UNION DÉPARTEMENTAIRE
REUNION AUX MARCHÉS COMMUNES
COMMISSION DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS